

# RÈGLEMENTATION ENGINES SPÉCIAUX

SNOWSCOOT, BIBOARD, BIKEBOARD SNOW, BLACKMOUNTAIN, SCOOT'DAINES, EVO-SNOW, R2S, MYSHAPE SM, R PURE, COOL SEVEN, SNOWBIKE, WINTER X BIKE, VS FIREM, SLEDGEHAMMER, KIT GIGANTIC, SKIRIDER

LA TOUSSUIRE



LE CORBIER



SAINT SORLIN D'ARVES



SAINT JEAN D'ARVES



LES BOTTIÈRES



 SAUF

Tapis Petite Ourse  
Tapis Grande Ourse  
TKD Berger  
TSD Mont Corbier

 SAUF

Tapis des Choseaux  
Tapis du Mollard  
Tapis Bobby  
TKD Roche Noire

 SAUF

Tapis Le Croé



**YOONER : VOIR FICHE SPÉCIFIQUE.**

**TOUS LES ENGINES SPÉCIAUX "FAIT-MAISON" ET/OU MODIFIÉS NE SONT PAS AUTORISÉS**

# RÈGLEMENTATION ENGINES SPÉCIAUX

## YOONER

### LA TOUSSUIRE



### LE CORBIER

Tapis Petite Ourse  
Tapis Grande Ourse  
TSD Gaston Express  
TSD Sybelles Express  
TSD Voie lactée



### SAINT SORLIN D'ARVES

Tapis des Choseaux  
Tapis du Mollard  
Tapis Bobby  
TSD Moulin Express



### SAINT JEAN D'ARVES

Tapis Le Croé  
TSD Charvin express



### LES BOTTIÈRES



TKF Nieblais 1  
TKF Nieblais 2  
TKF Nieblais 3  
TKD Petite Vadrouille 1  
TSD Mont Corbier  
TSF Envers  
TSF Ourson



TKF Banc  
TKF Bobby  
TKD Choucas  
TKD Mollard  
TKD Roche Noire  
TSD Choseaux  
TSD Eau d'Olle  
TSD Rouet  
TSF Balme-Blanchards  
TSF Lauze  
TSF Petit Perron  
TSF 3 Lacs



TKD Baby Chal  
TKD L'Alpage  
TKF Praz de Charvin



**SNOWSCOOT, BIBOARD, BIKEBOARD SNOW, SNOWBIKE ... & AUTRES  
ENGINES SPÉCIAUX : VOIR FICHE SPÉCIFIQUE.**

**TOUS LES ENGINES SPÉCIAUX "FAIT-MAISON" ET/OU MODIFIÉS NE SONT PAS AUTORISÉS**

# RÈGLEMENTATION ENGINES SPÉCIAUX

Pour les téléskis (TK) :

- Engins spéciaux interdits aux personnes de moins de 1,25m
- Port du leash (lanière de sécurité) pour tout engin non muni de stop ski
- Espacement de 10 secondes entre l'engin et l'utilisateur suivant (à vitesse nominale)

Pour les télésièges fixes et débrayables (TSD et TSF) :

- Engins spéciaux interdits aux personnes de moins de 1,25m
- Port du leash (lanière de sécurité) pour tout engin non muni de stop ski
- Embarquement aux extrémités (soit maximum 2 par siège)
- Vitesse d'embarquement pour les téléportés fixes = 1,50 m/s

**TOUS LES ENGINES SPÉCIAUX "FAIT-MAISON" ET/OU MODIFIÉS NE SONT PAS AUTORISÉS**